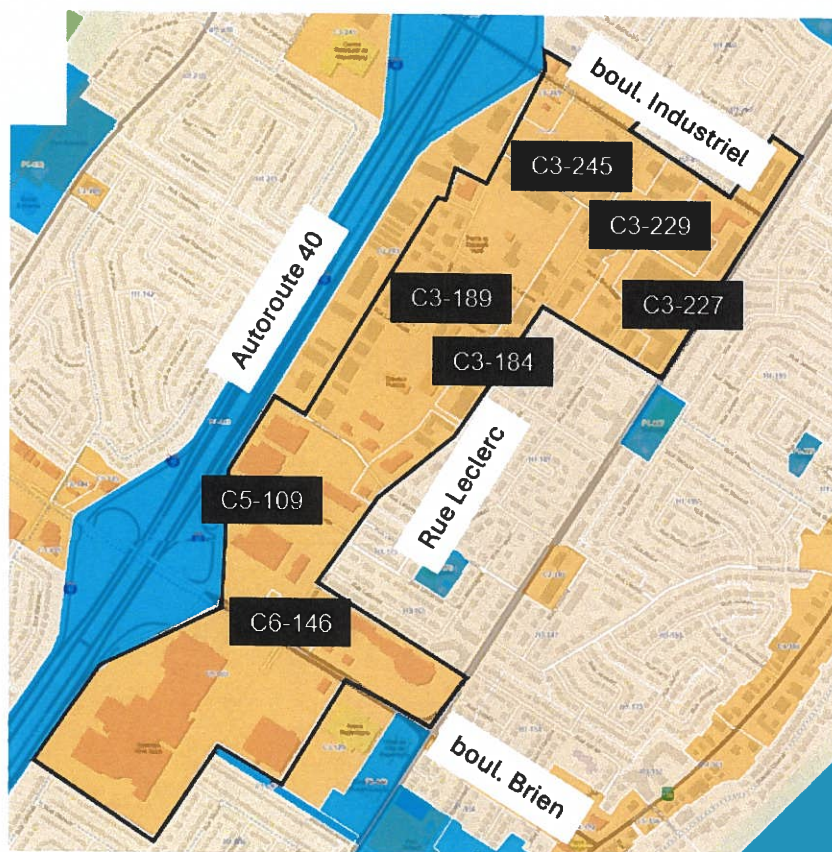


**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 667**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 667.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 667 intitulé : *Règlement relatif au zonage incitatif*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 mai 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de permettre, dans les zones du quartier Avantia, le remplacement de la hauteur maximale d'un bâtiment applicable à un projet par une hauteur plus élevée, et ce, en échange d'une prestation d'intérêt collectif, suite à une entente conclue entre le requérant et la Ville.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au [greffe@repentigny.ca](mailto:greffe@repentigny.ca).
6. Le projet de règlement numéro 667 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise les zones C5-109, C6-146, C3-184, C3-189, C3-227, C3-229 et C3-245.



Donné à Repentigny, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

Le greffier adjoint,

  
M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers